

LOCALE
15/02/2015

Avesnois, Cambrésis et Valenciennois créent une communauté de destin

PAR BERNARD DÉFONTAINE bdefontaine@lavoixdunord.fr



De g. à dr. : J.-L. Peyrat, F.-X. Villain, V. Létard, B. Saint-Huile, G. Cambier, A. Decagny, G. Bricout. À l'université (tout un symbole !), vendredi, la présidente a évoqué « un tournant historique ».

Afin de parler d'une seule voix face aux institutions et de peser sur les stratégies, les intercommunalités des trois arrondissements se sont rejointes dans une association de préfiguration du pôle métropolitain du Hainaut-Cambrésis, portée sur les fonds baptismaux vendredi au Mont-Houy.

AULNOY-LEZ-VALENCIENNES.

La photo était inédite. L'Avesnois, le Cambrésis et le Valenciennois à la même table. Et parlant d'une seule voix. François-Xavier Villain, « l'un des plus anciens » à cette table, s'est souvenu opportunément d'un temps que les plus jeunes de ses voisins n'ont pas connu, lorsque Jean-Louis Borloo cultivait l'idée d'un département pour le sud du Nord. Plus de vingt ans ont passé, et « la démarche est aujourd'hui différente », dont le président de la communauté d'agglomération de Cambrai a résumé la philosophie d'une phrase : « Comment répondre au mieux aux attentes de la population dans les vingt ans ? »

Les habitants doivent soutenir cette démarche. Ils ne le feront que si nous savons leur dessiner des ambitions et un avenir.

En s'unissant, c'est évident. En rassemblant forces et moyens. En « mutualisant les ingénieries », comme il va être fait. Indispensable, pour « faire face à l'évolution

institutionnelle et à une réalité territoriale qui se complexifie » : « Les institutions (Europe, État, Région, Département), a justifié Valérie Létard, exigent de nous une parole concertée, des priorités partagées. »

« Priorités partagées »

Alors que se profilent la fusion du Nord-Pas-de-Calais et de la Picardie et la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la république, ce pôle métropolitain à venir est l'« échelle pertinente pour peser dans les futures stratégies ». Déjà, une première copie a été rendue pour le contrat de plan État-région et pour les fonds structurels européens.

Un échelon institutionnel de plus ? Nenni : « On ne vient pas se substituer aux intercommunalités. On crée une coordination et on organise une coopération », a précisé la présidente. Pôles de compétitivité, retombées de Seine-Nord, accessibilité du territoire, numérique, formation, emploi, santé : les domaines prioritaires sont connus.

Sans la Porte du Hainaut

Ainsi le Hainaut se donne-t-il « une communauté de destin et de projets ». « Nos trois arrondissements souffrent depuis trop longtemps des mêmes maux, a cadré F.-X. Villain. Mais il est important que les habitants soutiennent cette démarche. Ils ne le feront que si nous savons leur dessiner des ambitions et un avenir. »

« On nous a trop souvent dit : Vous êtes en ordre dispersé, vous n'avez pas de projet de territoire ! » : ça ne tient plus et Benjamin Saint-Huile, président de l'agglomération sambrienne, se félicite du « travail d'intelligence collective » qui va être mené.

Sans la Porte du Hainaut, pour l'instant : l'agglomération d'Alain Bocquet n'en est pas, et il manquait donc encore quelqu'un sur la photo.

Sept intercommunalités

L'association de préfiguration compte onze membres :

les communautés d'agglomération de Valenciennes Métropole, Cambrai et Maubeuge-Val de Sambre, membres fondateurs ; les communautés de communes du Caudrésis et du Catésis, Cœur de l'Avesnois, Sud Avesnois, du Pays de Mormal ; les villes de Maubeuge, Valenciennes, Cambrai et Denain.

Elle est présidée par Valérie Létard (Valenciennes Métropole), avec six vice-présidents : François-Xavier Villain (Cambrai), Benjamin St-Huile (Maubeuge-Val de Sambre), Guy Bricout (Caudrésis-Catésis), Guislain Cambier (Pays de Mormal), Alain Poyart (Cœur de l'Avesnois), Jean-Luc Pérat (Sud Avesnois). Arnaud Decagny (Maubeuge) en est le trésorier et Anne-Lise Dufour (Denain) la secrétaire.

Le pôle métropolitain est un syndicat mixte regroupant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et destiné à favoriser la coopération entre grandes agglomérations proches, situées au sein de grandes régions urbaines.